

Décision

Générale

colonial

Décision n° 509 23/04/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 avril 1953

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro
1 mai 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de neuf mois, pour en jouir dans la Métropole, est accordé à M. Kobloth (Louis), ouvrier imprimeur contractuel, qui aura accompli, le 3 mai 1953, un séjour de trois ans en Côte Française des Somalis. Une réquisition de passage par voie maritime Djibouti-Marseille et une réquisition par voie ferree Marseille-Deuil (Seine-et-Oise) seront délivrées à l'intéressé, qui voyagera accompagné de son épouse (groupe III).